

AR Prefecture

082-218201358-20221004-20221001-DE

Reçu le 06/10/2022

Publié le 06/10/2022

Département du Tarn
et Garonne

Commune de NOHIC

**Extrait du registre des délibérations
de la séance du conseil municipal du
4 OCTOBRE 2022**

Date de la convocation
27 SEPTEMBRE 2022L'an deux mil vingt-deux, le 16 septembre 2022, le conseil municipal s'est réuni,
sous la présidence de Monsieur Bernard DOAT, maire.

		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 27 SEPTEMBRE 2022		1 – Monsieur DOAT BERNARD	X		
		2 – Monsieur LACROUX Gilles	X		
Date d'affichage de la délibération 6 OCTOBRE 2022		3 – Madame NIERENGARTEN Annie	X		
		4 – Monsieur AYRAL Laurent	X		
Nombre de conseillers 8		5 – Monsieur COURTOIS Marc	X		
En exercice	8	6 – Monsieur DESMOULIN Dominique	X		
Quorum	4	7 – Monsieur BLANC Romain	X		
Présents	7	8 – Monsieur CALVO Olivier		X	Romain BLANC
Représentés	1				
Votants	8				
Objet de la délibération					
2022-10-01 DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	<p align="center">CONSEIL MUNICIPAL N°2022-10</p> <p align="center">4 octobre 2022– 20h30 *****</p> <p align="center">Convocation du 27 septembre 2022</p> <p align="center">Ordre du jour :</p> <p align="center">2022-10-00 Affaires générales- Procès-verbal de la séance N°2022-09- du 16 septembre 2022- Adoption</p> <p align="center">2022-10-01 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)</p> <p align="center">2022-10-02 RESSOURCES HUMAINES - modification du tableau des effectifs</p>				
Séance ouverte à 20h36					
Secrétaire de séance : Monsieur DESMOULIN DOMINIQUE					
Délibération n° : 2022-10-01					

LE MAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins (*afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service technique et animation*) de la collectivité

AR Prefecture

082-218201358-20221004-20221001-DE

Reçu le 06/10/2022

Publié le 06/10/2022

~~il conviendrait de créer des emplois non permanents~~ à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 28 septembre 2022 au 27 septembre 2023

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 28 septembre 2022 au 27 septembre 2023	1	Adjoint animation	Agent animation	28h
Du 28 septembre 2022 au 27 septembre 2023	1	Adjoint animation	Agent animation	20h
(12 mois maximum sur 18 mois)				

Les agents devront justifier une condition d'expérience professionnelle.

La rémunération des agents contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1^{er} échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les propositions ci-dessus ;

CHARGE le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VOTE :

<i>Votants : 8</i>	<i>Abstentions : 0</i>	<i>Exprimés : 8</i>	<i>Pour : 8</i>	<i>Contre : 0</i>
			DOAT LACROUX NIERENGARTEN AYRAL COURTOIS DESMOULIN BLANC CALVO	

mois et ans susvisés
Pour extrait conforme.
Le Maire

Fait et délibéré les jours,
Signature du Maire
Cachet de la mairie

